

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTGIVRAY

L'an deux mil six, le **22 septembre** à 19 heures 00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COUTIER, maire

Date de convocation du conseil municipal : **15 septembre 2006**

Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 18
- Qui ont pris part à la délibération : 17 dont 3 procuration(s)

Étaient présents – JC COUTIER, G PINAULT, M BIJOTAT, G CHENET, Ch ROLLET, JF REBILLAUD, J.P. BIGRAT, B. WATELIER, E. MENURET, S. GRANDJEAN, J. RENAUD, D. MARTIN, L. MONTOYA, J. TEINTURIER,
Étai(en)t excusé(s) – A. VERRIER procuration donnée à Ch ROLLET, J. AGEORGES procuration donnée à M. BIJOTAT, H. CHARRIER procuration donnée à J. TEINTURIER,
Étai(en)t absent(s) – M. LIMOUSIN,

Secrétaire – G. PINAULT

LIGNE A GRANDE VITESSE LIMOGES - POITIERS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du sénateur François GERBAUD et du président du conseil général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

☞ Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

☞ Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux , avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Extrait certifié conforme
Le maire
Jean-Claude COUTIER

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été effectuées le
Et la délibération ayant été reçue en Sous-Préfecture le
Jean-Claude COUTIER, maire

29 SEP. 2006

29 SEP. 2006

